



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST  
Rue du Curé 2, 1190 Bruxelles

## Secrétariat des assemblées

### Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

Demande de :	Eitan Bergman
Date :	1 mai 2026
Adressée à :	Collège des Bourgmestre et Echevins

**Sujet : La propreté communale.**

#### **QUESTION ECRITE :**

Monsieur ou Madame l'échevin de la propreté,  
Cher Monsieur De Beer,

La Loi communale attribue aux Communes une large compétence en matière de propreté publique comprenant notamment les activités suivantes sur les voiries communales : balayage, curage d'avaloirs, vidange des corbeilles urbaines, enlèvement des versages sauvages, des graffitis, des déjections canines, etc. Les Communes disposent également d'un pouvoir en matière de répression, notamment au niveau des petits gestes de malpropreté.

Enfin, suite à la mise en œuvre du volet intra-bruxellois de la 6ème réforme de l'Etat en matière de propreté publique, les activités de balayage et de nettoyage de la voirie régionale sont organisées dans le cadre d'une convention conclue entre l'Agence et chaque commune de la Région. Cette convention doit notamment définir les objectifs communs de propreté publique, ainsi qu'une description de l'organisation opérationnelle du travail mis en œuvre par l'Agence pour les atteindre.

Compte tenu de ces éléments, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

#### **1. Ressources humaines**

##### **1.1 Combien d'agents communaux sont affectés au service de la propreté publique ? Comment ce service est-il structuré en sous-sections ?**

Le service propreté compte **59 agents**.

Le service compte plusieurs sections et équipes :

**La Section opérationnelle** dans laquelle on retrouve les agents faisant partie du nettoyage : **54 agents** :

- Surveillants (3 agents)
- Balayeurs/convoyeurs (36 agents)
- Chauffeurs (10 agents) - 3 chauffeurs permis B et 7 permis C
- La cellule détagage (2 agents)
- La cellule recherche et verbalisation (3 agents)

**La Section administrative** dans laquelle on retrouve : **5 agents**

- Le responsable de service (1 agent)
- La cellule administrative (2 agents)
- La cellule sensibilisation (2 agents)

**1.2. Quelle est la répartition de ce personnel et leur niveau de qualification ?**

- Balayeurs/convoyeur : 36
  - 9 art.60
  - 6 PTP
  - 19 Niv E
  - 2 Niv D
- Chauffeurs : 10
  - 1 Niv D
  - 9 Niv E
- Surveillants : 3
  - 1 Niv C
  - 2 Niv D
- Détagage : 2
  - 1 Niv D
  - 1 Niv D
- Cellule Sensibilisation : 2
  - 1 Niv B (subsidié – Fin de contrat 07/2026)
  - 1 Niv C
- Cellule Répression : 3
  - 3 Niv C

- Cellule Administrative : 3
  - 2 Niv B
  - 1 Niv C

### **1.3. Combien d'agents ETP sont spécifiquement affectés :**

- au nettoyage de terrain (balayage, curage d'avaloirs, vidange des corbeilles, enlèvement des dépôts clandestins, graffitis, déjections canines, etc.) ?
- aux seules activités de balayage ?

46 agents sont susceptibles d'être affecté aux tâches de nettoyage incorporant du balayage mécanisé ou manuel.

- aux collectes spécifiques (écoles, crèches) ? Comment ces collectes sont-elles organisées (fréquence, type de déchets collectés) ?

Il n'y a pas de collecte spécifique de déchets ménagers organisée par la Commune dans les écoles et les crèches. Chaque école possède un contrat de collecte avec l'ABP comme la réglementation le requiert. Cependant, nous venons récupérer les encombrants à la demande des différentes directions d'école.

### **1.4. Quelles sont les dépenses totales (ventilées) en ressources humaines et matérielles (y compris véhicules) pour la propreté publique ?**

Un chiffre indicatif sera donné à l'occasion du prochain budget.

### **1.5. La commune fait-elle appel à des prestataires externes pour la gestion de certains aspects de la propreté ? Si oui, lesquels et pour quel montant ?**

- **Collecte et Traitement de déchets**

#### **Détail des coûts pour 2025 :**

- **Renewi :**
  - **Déchets Tout-venant : = 276.499,24€**
  - **Déchets Chimiques : = 4.079,79€**
  - **Déchets de protoxyde d'azote = 11.114,15€**

**→ Total : 291.693,18€**

- **ABP :**

- **Contrats Bâtiments communaux : 7.144,05€**
- **Crèches : 16.118,02€**
- **Écoles :**
  - **Fr : 73.687,60**
  - **NL : pas pu récupérer les données à temps**

## **2. Matériel**

**2.1 De combien de véhicules et d'équipements dispose le service communal de propreté (gluttons, balayeuses, camions-brosses, désherbeurs thermiques, hydrocureuses, etc.) ?**

Voir tableau infra

Véhicule	Type carburant	Affectation principale	Fréquence	Nombre par équipe	Secteur / Remarques
Balayeuse Ravo 1	Diesel	Balayage mécanique des voiries	Lundi à vendredi	1 chauffeur C + 1 convoyeur + le balayeur du secteur	Bas de Forest : concentrée sur les secteurs Saint-Antoine, Canada et Primeurs
Balayeuse Ravo 2	Diesel	Balayage mécanique des voiries	Lundi à vendredi	1 chauffeur C + 1 convoyeur + le balayeur du secteur	Haut de Forest : secteurs différents chaque jour selon le planning
Balayeuse Mathieu	Diesel	Balayage mécanique complémentaire et renfort	Selon besoins	1 chauffeur C + 1 convoyeur + le balayeur du secteur	Renfort des tournées, interventions ponctuelles
Camion hydrocureuse	Diesel	Vidange et curage des avaloirs	Chaque mercredi + urgences	1 chauffeur C + 1 convoyeur	Vidange de certains bâtiments communaux, traitement des urgences d'avaloirs à la demande
Camionnette Bas Forest	Diesel	Collecte des dépôts clandestins et interventions diverses	Lundi à samedi	1 chauffeur C ou B + minimum 1 ou maximum 2 convoyeurs	intervention dans les secteurs du bas de Forest ; évacuation de déchets dans les bâtiments communaux, soutien

					aux événements communaux, interventions à la demande de la police (accidents, incendies, Nouvel An, etc.),...
Camionnette Haut Forest	Diesel	Collecte des dépôts clandestins et interventions diverses	Lundi à samedi	1 chauffeur C ou B + minimum 1 ou maximum 2 convoyeur	intervention dans les secteurs du Haut de Forest ; évacuation de déchets dans les bâtiments communaux, soutien aux événements communaux, interventions à la demande de la police (accidents, incendies, Nouvel An, etc.),..
Camion compacteur	Diesel	Collecte des corbeilles publiques	Lundi à samedi	1 chauffeur C + 2 convoyeurs	Ensemble du territoire communal
Camion expulsions	Diesel	Enlèvement et transport de mobilier issu des expulsions	Selon planning et réquisitions	1 chauffeur C + minimum 1 ou maximum 2 convoyeurs	Interventions lors des expulsions administratives ou judiciaires, transport des biens jusqu'au dépôt communal pour dépôt conservatoire,

					évacuation des déchets vers les filières appropriées
Camion anti-tag	Diesel	Nettoyage des graffitis et dégradations urbaines	Selon les signalements	1 Chauffeur C + 1 convoyeur	Interventions sur l'ensemble du territoire communal pour l'effacement des tags et inscriptions illicites sur le mobilier urbain , les bâtiments communaux et habitations si convention
Gluton 1	Électrique	Ramassage des déchets légers et balayage de précision	Quotidien	1 balayeur	Triangle Van Haelen, Van Volxem, Wielemans Ceuppens
Gluton 2	Électrique	Ramassage des déchets légers et balayage de précision	Quotidien	1 balayeur	Place Saint-Denis et environs
Vélo-remorque 1	Assistance électrique	Déplacement d'un balayeur vers secteur éloigné	Quotidien	1 balayeur	Affectation fixe

Vélo-remorque 2	Assistance électrique	Déplacement d'un balayeur vers secteur éloigné	Quotidien	1 balayeur	Affectation fixe
Vélo-remorque 3	Assistance électrique	Gestion des urgences et remplacements	Selon besoins	1 balayeur	Renfort lors d'absence ou d'interventions urgentes
Renault Kangoo	Electrique	Surveillance, organisation de terrain	Quotidien	surveillants	Contrôle des signalements et suivi des interventions
Hyundai Kona	Hybride	Surveillance, organisation de terrain	Quotidien	surveillants	Contrôle des signalements et suivi des interventions

## 2.2 *Quel est leur usage et leur type de carburant ?*

Voir tableau supra (point 2.1).

## 2.3 *De combien de conteneurs enterrés la commune dispose-t-elle ? Veuillez ventiler par type (verres, textiles, cartons, autres). Selon quelles modalités ?*

Ces dispositifs n'appartiennent pas à la Commune. Ils restent la propriété des acteurs qui en ont la gestion.

Bulles à verre	Bulles à vêtements	OLIOBOX
25 aériennes	8 aériennes	3 aériennes
8 enterrées	5 enterrées	

## 2.4. *La commune dispose-t-elle de conteneurs « intelligents » ? Si oui, pour quels déchets et selon quelles modalités d'utilisation (badge, puce, accès libre, etc.) ? La commune dispose-t-elle de Moloks ?*

NON

## 2.5. *Pourriez-vous aussi indiquer le nombre total de corbeilles publiques actuellement implantées sur le territoire communal ?*

641

## 2.6. *Avez-vous mis en place des projets pilotes en matière de propreté ? Lesquels, quand, où et sur quoi portent-ils précisément ?*

Oui plusieurs.

**Enlèvement gratuit des encombrants à domicile pour les 65+ et les PMR.** Il est désormais possible de demander une collecte à domicile de ses encombrants par le service Propreté de la commune de Forest. Ce service est réservé aux personnes ayant plus de 65 ans ou ayant une carte PMR, habitant dans une zone définie, 1 jour pendant la semaine du Recypark mobile. La phase de test est terminée et le service est désormais pérenne.

**Ecole de la propreté.** Dans le cadre du Contrat de Quartier Durable 2 Cités, une « École de la propreté » a vu le jour à Forest. Le but était de sensibiliser et informer les habitants à travers des actions ludiques et lors de permanences de quartier. La commune a misé sur l'originalité avec Anna, la Magicienne des poubelles. Un spectacle a été créé : Déchets Story. L'accent a été mis sur les écoles, avec 25

représentation dans les écoles du quartier, touchant un total de 517 enfants (entre 4 et 12 ans).

**Ambassadeurs de la propreté.** La commune a rejoint le programme Wake-Up Clean-Up de Bruxelles-Propreté, qui permet à des citoyens d'obtenir gratuitement du matériel pour agir dans leur quartier. En 2026, Forest a participé pour la première fois au grand nettoyage de printemps, avec 5 clean-ups réalisés sur le territoire. Nous travaillons également à confier à certains ambassadeurs des responsabilités plus précises, comme l'entretien (symbolique) d'un petit square ou d'un espace vert. Ainsi, une ambassadrice s'occupe plusieurs fois par semaine de la pleine de jeu de l'abbaye. En remerciement de cet engagement citoyen, nous organisons une fois par an un drink de la propreté où tous les ambassadeurs sont conviés et mis à l'honneur.

**Festy parc.** Pour la première fois cette année nous lançons une grande journée de sensibilisation à la propreté dans les parcs. Elle se tiendra le dimanche 28 juin dans le parc de Forest.

**Livres pour enfants.** Pour continuer le travail auprès des écoles, des livres pour enfants sont en préparation.

### 3. Répression des incivilités

#### *3.1 Quels types d'agents sont habilités à constater et sanctionner les infractions liées à la propreté (policiers, gardiens de la paix, autres) ? Combien d'ETP sont-ils ?*

Pour constater :

- Policiers (pour les infractions au RGP, pas les taxes) : nombre inconnu

Agents constatateurs communaux :

- Service SAC : 2 ETP
- Service Répression Propreté : 3 ETP
- Service Taxes : 2 ETP

Pour sanctionner (SAC) :

- Fonctionnaire sanctionnateur : 1 ETP

#### *3.2 Quels actes de malpropreté sont le plus fréquemment constatés ?*

*Selon les agents constatateurs voici le top 3 des actes de malpropretés qu'ils constatent journalièrement :*

- Non respects des horaires/jours de sorties de sacs ménagers
- Dépôt de sacs non conformes

- Dépôts clandestins d'encombrants

### 3.3 Quels sont les points noirs dans la commune ?

Le « point noir » se définit comme un lieu où l'on trouve des déchets et/ou des dépôts et/ou des salissures de manière récurrente. Il comporte donc 3 notions : le lieu, le type de nuisance et la fréquence d'apparition. Nous regroupons les principaux points noirs identifiés dans Forest de la manière suivante

Lieu	Fréquence	Typologie	Auteurs
Les abords des bulles à verres	Journalier	Dépôts clandestins, déchets de verres, déchets de bouteilles consignées (sacs), huiles non apportées aux points de collectes prévus à cet effet.	Riverains, habitants d'autres communes bruxelloises ou même d'en dehors de Bruxelles
Les abords d'Oliobox	Hebdomadaire	Huiles usagées, dépôts clandestins	Riverains
Les abords de bulles à vêtements	Hebdomadaire	Dépôts de vêtements suite à des fouilles illégales du contenu des bulles	Riverains
Rues commerçantes	Hebdomadaire	Sacs déchirés, sacs non conformes, sacs non collectés	Commerçants n'ayant pas de contrat de gestion des déchets Bruxelles Propreté ou ne le respectant pas les agents Bruxelles Propreté réalisant la collecte en porte à porte trop tard dans les rues commerçantes
Rues (adresses problématiques)	Hebdomadaire	Sacs non conformes, dépôts clandestins, non-respect des horaires de collecte	Riverains
Places	En fonction de la météo	Mégots, déchets sauvages,	Riverains, groupes,

Abords d'écoles	Journalier	Mégots, déchets sauvages,	Parents d'élèves, élèves, riverains
Murs aveugles	Hebdomadaire	Dépôts clandestins, sac non conforme, déchets sauvage	Riverains
Abords de rue, terrains, chemins de fer, etc...	Journaliers	Dépôts clandestins, sac non conforme, dépôts sauvage	Riverains
Parc, espaces verts	Corbeilles débordantes, sacs déchirés par les animaux, déchets sauvages	Hebdomadaire, la récurrence dépend de la météo,	Usagers/ sans abris

*3.4 En 2023, 2024 et 2025, combien d'infractions ont été relevées ? Ventilation par type et par année ?*

Article RGP	2023	2024	2025	Total Cumulé
Article 11	0	0	1	1
Article 115	1	1	0	2
Article 115§1	0	2	0	2
Article 115§2	0	1	0	1
Article 14	28	13	17	58
Article 14§1	315	456	391	1162
Article 14§2	25	24	27	76
Article 15	13	14	30	57
Article 16	2	2	0	4
Article 17	5	2	0	7
Article 18	2	0	0	2
Article 19	0	1	3	4
Article 22	1	0	2	3
Article 22§1	2	4	0	6
Article 22§2	1	4	0	5
Article 24	1	3	1	5
Article 25	0	1	1	2
Article 25§1	0	4	0	4
Article 25§2	0	2	2	4
Article 26	0	4	4	8
Article 26§1	1	0	1	2
Article 26§2	1	0	0	1
Article 28	8	7	2	17
Article 28§1	375	401	647	1423
Article 28§2	1	3	0	4
Article 28§3	0	2	0	2
Article 28§5	258	231	346	835

<b>Article 28§6</b>	23	32	29	84
<b>Article 30</b>	0	2	3	5
<b>Article 30§1</b>	20	17	38	75
<b>Article 30§2</b>	11	10	9	30
<b>Article 30§3</b>	1	2	7	10
<b>Article 33</b>	1	0	2	3
<b>Article 33§4</b>	0	0	2	2
<b>Article 35</b>	0	0	1	1
<b>Article 35§1</b>	0	3	2	5
<b>Article 35§2</b>	0	2	0	2
<b>Article 36</b>	1	0	0	1
<b>Article 38</b>	2	1	0	3
<b>Article 38§1</b>	1	0	0	1
<b>Article 38§3</b>	0	0	1	1
<b>Article 39</b>	2	0	1	3
<b>Article 39§2</b>	1	0	0	1
<b>Total</b>	<b>1103</b>	<b>1251</b>	<b>1570</b>	<b>3924</b>

NB : il s'agit bien de l'augmentation des infractions *relevées*, découlant des contrôles menés. Cela ne signifie pas que les infractions sont en augmentation.

**3.5 Combien de personnes ont été identifiées à la suite de ces infractions ? Combien de sanctions leur ont été appliquées ? Quel est le montant des amendes ou redevances perçues en 2023, 2024 et 2025 (ventiler par année) ? Combien de médiations (propreté) ont elles vu le jour, avec quels résultats ?**

<b>Indicateurs</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total Cumulé</b>
Nombre de dossiers	843	964	1 160	2 967
Amendes (Nombre d'amendes prononcées)	643	669	875	2 187
Montant total des amendes infligées	61.415,00 €	72.771,00 €	102.875,00 €	237.061,00 €
Montant des amendes perçues (Montant payé)	50.495,00 €	58.331,55 €	66.272,63 €	175.099,18 €

Combien de médiations (propreté) ont elles vu le jour, avec quels résultats ?

Indicateurs	2023	2024	2025	Total Cumulé
<b>Médiations</b>	<b>75</b>	<b>61</b>	<b>53</b>	<b>189</b>
◦ Réussies	65	56	50	171
◦ Échouées	10	5	3	18
<b>Prestations citoyennes</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>30</b>
◦ Effectuées / Clôturées	4	9	12	25
◦ Non effectuées	0	0	3	3
◦ En cours	0	0	2	2
<b>Nature des infractions</b>				
• Hors collecte	<b>44</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>109</b>
• Souillures (Total)	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>110</b>
◦ Dont crachats	1	-	9	10
◦ Dont mictions	2	1	-	3
◦ Dont jets de mégots	2	-	1	3
◦ Dont graffitis	1	-	1	2

**2.6 Par quels moyens ces infractions sont-elles constatées (agents, gardiens de la paix, caméras, etc.) ?**

- Fouille
- Enquête
- Vidéosurveillance
- Planques
- Flagrant Délit

**2.7 La commune est-elle équipée de caméras permettant de constater les actes de malpropreté et d'identifier leurs auteurs ? Le cas échéant, combien de dispositifs sont actuellement en service, et s'agit-il de caméras fixes ou mobiles ?**

Oui, 3 caméras fixes temporaires et 3 leurres via un marché de service de location.

**3 Ramassage des dépôts sauvages et déchets clandestins**

**3.1 Pouvez-vous quantifier les volumes collectés par année depuis 2023 ? Comment évoluent-ils ?**

Les volumes des dépôts clandestins évacués par le service propreté sont en diminution depuis plusieurs années :

2023 - 746,92T

2024 - 718,68T

2025 - 716,74T

**3.2 Quels dispositifs sont en place pour y faire face (caméras mobiles, mutualisation avec police ou Région, etc.) ?**

- Equipe de recherche et verbalisation
- Surveillance vidéo – via un marché public de location de 3 dispositifs de caméras temporaires fixes ainsi que de 3 leurres
- Sensibilisation
- Communication

**3.3 Des agents sont-ils exclusivement affectés à ce ramassage ou cumulent-ils d'autres missions ? Combien d'agents se chargent de ces ramassages au total ?**

Oui, deux équipes de deux à trois ouvriers chacune sillonnent Forest avec une camionnette à la recherche des dépôts clandestins afin d'être évacués.

**4 Actions communales**

**4.1 Pouvez-vous dresser un inventaire chiffré des actions menées par la commune en matière de propreté (nettoyages ponctuels, actions dans les écoles, campagnes de sensibilisation, partenariats associatifs, primes compostages (montant), etc.) ? Pouvez-vous aussi lister les partenaires ayant contribué à ces actions (en précisant la ou les actions en question) ?**

Action	2023		2024		2025	
		Partenaires		Partenaires		Partenaires
Actions dans les écoles et asbl	2	ASBL Dynamo	11 (subside)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole des 7 Bonniers</li> <li>• Ecole Kaléidoscope</li> <li>• Ecole La preuve par 9</li> <li>• Ecole Les marronniers</li> <li>• Ecole en couleurs</li> <li>• Rotary Bxl Altitude</li> </ul>	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole Kaléidoscope</li> <li>• Medina</li> <li>• Contrat de quartier 2 Cités (plusieurs écoles)</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer du Sud</li> <li>• Une Maison en plus</li> </ul>		
Actions dans les fêtes de quartier, marchés, événements et autres	9	PCS Bempt Service jeunesse	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CERAPPS</li> <li>• Comité quartier Armures</li> <li>• Maison de quartier St Antoine</li> </ul>	2 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CERAPPS</li> <li>• Service Développement durable</li> <li>• Comité quartier Monte Carlo</li> <li>• Maison de quartier St Antoine</li> <li>• Contrat de quartier 2 cités</li> </ul>
Clean-up	1		13	Dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole des sept Bonniers</li> <li>• Ecole Kaléidoscope</li> <li>• Ecole Sainte-Alene</li> <li>• Scouts</li> </ul>	1 5	Dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Médina</li> <li>• Contrat de quartier 2 cités</li> <li>• Marais Wiels Moeras</li> <li>• Ecole le Tremplin</li> <li>• Partenamut</li> <li>• Ecole les Marronniers</li> <li>• Rotary Club</li> <li>• The Elevation Church</li> </ul>
Campagnes de communication			We see you : affiches Decaux, affiches A3, affiches A2, flyers, stickers	ABP, IXELLES, SAINT-GILLES		

			camions , pochoirs			
Recyparcs Mobiles	3	ABP	3	ABP + recyclerie sociale	3	ABP + recyclerie sociale
Triathlon Propreté			1	ABP	1	ABP
Appel à Projet tous ensemble pour la propreté			1	ABP + Ixelles + Saint GILLES+ EL HIKMA, Maison des jeunes de Forest, collectif metteurs en pièce, Bulle ASBL		

#### ***4.2 Quel budget y est consacré par an depuis 2023 ?***

2023 – 3.500€ budget communal

2024 – 3.100€ budget communal + 48.585€ subside régional appel à projets Tous ensemble pour la propreté

2025 – 1.500€ budget communal + 20.237,97€ subside contrat de quartier Ecole de la propreté

### ***5 Collaboration avec Bruxelles-Propreté***

#### ***5.1 Pouvez-vous fournir une copie de la convention conclue avec l'Agence Bruxelles-Propreté (Recypark compris : nombre d'agents communaux et régionaux) ?***

Copie de la convention datant de 2016 en annexe du présent document. Nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'une nouvelle convention avec l'ABP et l'ensemble des communes bruxelloises.

#### ***5.2 Quelle est la fréquence des concertations avec elle (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle, au cas par cas) ?***

Les concertations se passent à l'occasion :

- De rencontres stratégiques qui ont lieu environ deux fois par an.
- De réunions thématiques sur un sujet en particulier au cas par cas.
- De réunions mensuelles entre les services de terrain : responsable de service pour la Commune et l'agent de liaison pour la Région

### ***5.3 Comment évaluez-vous l'application de cette convention sur le terrain, notamment pour l'entretien des voiries régionales ?***

Obsolète, la convention doit être révisée. L'agence n'est actuellement pas capable de tenir les fréquences de passage communiqué dans la convention.

Heureusement, les discussions entre les Communes et l'agence au sujet d'une nouvelle convention avancent. Nous espérons présenter un document au conseil communal pour la fin d'année.

### ***5.4 Un agenda de nettoyage concerté avec la Région existe-t-il ?***

Nous travaillons avec la Région pour des actions communes, comme les triathlons de la propreté, les recyparks mobiles et le développement du réseau des bulles à verre. Mais nous n'avons pas encore d'actions de nettoyage coordonnées.

### ***5.5 Quelle est votre évaluation de la collaboration Commune–Région en matière de déchetterie, aujourd'hui régionalisée ?***

Au-delà de la communication, aucune collaboration n'existe entre la commune et la région concernant les déchetteries régionales.

## ***6 Plan local de propreté***

### ***6.1 Un plan local de propreté existe-t-il ou est-il en cours d'élaboration ?***

***Si oui, quels constats ressortent de l'audit préalable et quel budget est prévu pour sa mise en œuvre ? Si non, pour quelles raisons ?***

Les plans locaux de propreté sont des plans d'action développés par les communes wallonnes avec un soutien financier de la région wallonne.

Il n'en existe pas à proprement parler à Forest, commune bruxelloise. En revanche, nous travaillons sur base d'un plan de propreté interne aux services, afin d'améliorer durablement le cadre de vie, de réduire les déchets sauvages et les dépôts clandestins, de renforcer la sensibilisation ainsi que la responsabilisation de l'ensemble des acteurs locaux.

Les orientations de la Déclaration de politique générale ont été traduites en un agenda concret qui a été étudié par les services pour une mise en application progressive sous la législature. À cela s'ajoutent de nouveaux projets, répondant à de nouvelles problématiques ou permettant d'adapter au mieux notre travail, que nous intégrons progressivement dans ce plan. Par exemple, un plan bulles à verre et bulles à vêtement est en cours de finalisation, nous avons renforcé les actions de sensibilisation (Festy parc, triathlons, école de la propreté...), nous avons relancé la taxe salissure, etc.

## ***7 Taxes communales ou sanctions administratives en matière de propreté***

***7.1 Quelles sont les taxes appliquées en matière de propreté et à combien s'élève leur rendement par taxes et au total par an depuis 2023 ?***

Aucune taxe salissure n'a été dressée depuis 2023. Un nouveau règlement-taxe salissure a récemment été adopté en 2026. Nous n'avons pas encore reçu les chiffres du nombre de taxe dressées par nos agents pour l'année 2026.

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.